

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 733

26 mars 2013

SOMMAIRE

4Play Sàrl	35143	P.M.C. Agence Textile S.à r.l.	35139
Academos Group GP S.A.	35161	Private Capital S.A.	35140
Dematic S.A.	35144	Rivoli 144 Financing S.à r.l.	35140
Dematic S.à r.l.	35144	Robor S.A.	35184
Hebo Lux S.A.	35183	Rosname S.A.	35140
IDLink Europe S.A.	35143	Setaf Luxembourg S.à r.l.	35141
Immobilière Nora	35143	S.G. International Marble S.A.	35140
Information Technology Services S.A. ...	35143	SibVil Holding	35140
Jamor S.A.	35157	Société Immobilière de Clervaux SA ...	35184
Just Holding S.A.	35143	Sopax S.A.	35141
Manin S.à r.l.	35138	SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l.	35141
Mars Propco 36 S.à r.l.	35138	Star Immo	35141
Mars Propco 37 S.à r.l.	35138	Sun & Work S.A.	35141
Mars Propco 6 S.à r.l.	35138	Superstella S.à r.l.	35141
Mars Propco 8 S.à r.l.	35138	TalkBusiness S.à r.l.	35142
Massy Chateau Holding (Luxembourg) S. à r.l.	35138	Tiki-Nui Automation S.A.	35142
Metacom S.à r.l.	35139	Top Shop S.à r.l.	35142
Michelle Participations Mobilières S.A. ...	35139	Valore Credit S.à r.l.	35176
Monterey Business S.A.	35139	VIII B Chateau S.à r.l.	35142
Netra S.A.	35139	Vimo & Partner S.A.	35142
Oko Investments 2, S.à r.l.	35139	Viorn S.A.	35142
Pereira De Jesus Paysagiste s.à r.l.	35140	White Investment S.A.	35143

Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024713/9.

(130030269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024714/9.

(130030261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Mars Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024715/9.

(130030252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024716/9.

(130030218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Manin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg (Le Moulin).

R.C.S. Luxembourg B 154.754.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024733/9.

(130030029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Massy Chateau Holding (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024737/9.

(130030273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Metacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 25.738.

Les comptes annuels au 27/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013024741/9.
(130029551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Michelle Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 87.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013024742/9.
(130029792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Monterey Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013024753/9.
(130029874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Netra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.209.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013024766/9.
(130030016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Oko Investments 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 162.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013024779/9.
(130029846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

P.M.C. Agence Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 96, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 68.914.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013024787/9.
(130029819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pereira De Jesus Paysagiste s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3922 Mondercange, 151, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024821/9.

(130029579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Private Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.553.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024834/9.

(130029553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Rivoli 144 Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024848/9.

(130030272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Rosname S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024865/9.

(130030030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

S.G. International Marble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024867/9.

(130029742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

SibVil Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024872/9.

(130029559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Superstella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 124.973.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024887/9.

(130030249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Setaf Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 167.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024902/9.

(130029885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Sopax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 142.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024910/9.

(130030284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 161.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024919/9.

(130029927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Star Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R.C.S. Luxembourg B 42.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024921/9.

(130029918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Sun & Work S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, an de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 156.555.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024931/9.

(130030242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

TalkBusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 32C, rue Antoine François Van der Meulen.
R.C.S. Luxembourg B 110.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024933/9.

(130030086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Tiki-Nui Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 94.578.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024954/9.

(130029518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Top Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 108.340.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024958/9.

(130029941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

VIII B Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024973/9.

(130030158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Vimo & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.973.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024975/9.

(130029604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Viorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024976/9.

(130029937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

White Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 113.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024988/9.

(130029658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

4Play Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 9, Bisserweg.
R.C.S. Luxembourg B 164.539.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025007/9.

(130030244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

IDLink Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 68.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024636/9.

(130030206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Immobilière Nora, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 41.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024642/9.

(130030139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**I.T.S., société de gestion de patrimoine familial, Information Technology Services S.A., Société Anonyme
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 69.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024647/9.

(130029743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Just Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 79.167.

Les comptes annuels au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024663/9.

(130029986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Dematic S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dematic S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Dematic S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.226, incorporated following a notarial deed dated 7 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1608 of 19 July 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.226. The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 28 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting opened at 16:30 pm CET with Mrs Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Olivier Yau, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The board meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the directors' report regarding the conversion of the Company into a société à responsabilité limitée;
2. Change of the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
3. Change of the name of the Company from Dematic S.A. into Dematic S.à r.l.;
4. Conversion of the three hundred thousand (300,000) shares (actions) of the Company with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each, divided into (i) one hundred sixty-five thousand (165,000) class A ordinary shares (actions ordinaires de catégorie A) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each and (ii) one hundred thirty-five thousand (135,000) class C preference shares (actions de préférence de catégorie C) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each, into three hundred thousand (300,000) shares (parts sociales) of the Company with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each, divided into (i) one hundred sixty-five thousand (165,000) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each and (ii) one hundred thirty-five thousand (135,000) class C preference shares (parts sociales de préférence de catégorie C) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each;
5. Confirmation of the mandates of the directors (administrateurs) of the Company as managers (gérants) of the Company;
6. Complete restatement of the articles of association of the Company;
7. Confirmation of the address of the registered office of the Company;
8. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders and/or the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the share capital being present or represented at the present meeting and, with all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to approve the report that has been presented by the directors of the Company with regard to the contemplated conversion of the Company into a société à responsabilité limitée.

Second resolution

The general meeting decides to change the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Third resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from Dematic S.A. into Dematic S.à r.l.

Fourth resolution

The general meeting decides to approve the conversion of the three hundred thousand (300,000) shares (actions) of the Company with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each, divided into (i) one hundred sixty-five thousand (165,000) class A ordinary shares (actions ordinaires de catégorie A) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each and (ii) one hundred thirty-five thousand (135,000) class C preference shares (actions de préférence de catégorie C) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each, into three hundred thousand (300,000) shares (parts sociales) of the Company with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each, divided into (i) one hundred sixty-five thousand (165,000) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each and (ii) one hundred thirty-five thousand (135,000) class C preference shares (parts sociales de préférence de catégorie C) with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each.

Fifth resolution

The general meeting decides to confirm the mandates of the following directors (administrateurs) of the Company, as new managers (gérants) of the Company and to extend their mandates for an unlimited period of time:

- Dr. Cletus von Pichler, born on 16 May 1943 in Detmold-Lippe, Germany, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany,
- Mr Knut Michelberger, born on 2 February 1948 in Wuppertal, Germany, with professional address at, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Glenn Fischer, born on 22 September 1950 in New York, United States of America, with professional address at 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103, United States of America.

Sixth resolution

The general meeting decides the complete restatement of the articles of association of the Company to adapt them to the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There has been established among the current shareholders and all those who may become owners of shares in the future, a company (the "Company") in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Dematic S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or people entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association for any amendment of these Articles of Association and pursuant to article 31 of these Articles of Association, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at forty-five thousand US Dollars (USD 45,000.-) divided into:

- one hundred sixty-five thousand (165,000) class A ordinary shares with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each all of which are fully paid up (the "Class A Ordinary Shares"); and

- one hundred thirty-five thousand (135,000) class C preference shares with a nominal value of zero point fifteen United States dollars (USD 0,15) each and which shall be entitled to the Profit Entitlement as defined in article 30, all of which are fully paid up (the "Class C Preference Shares").

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles of association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such repurchase or such distributions out of share premium shall only benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid or to which the relevant share premium has been allocated, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

Chapter III. - Board of managers, Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company shall be managed by one (the "Sole Manager") or several managers who need not be shareholders themselves. If the Company has several managers, the managers form a board of managers (the "Board of Managers"). If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "Sole Manager" is not expressly mentioned in these Articles of Association, a reference to the "Board of Managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "Sole Manager". The Sole Manager or the members of the Board of Managers are appointed by the general meeting of shareholders, who determines their number and the duration of their mandate.

They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Managers as class A manager (the "Class A Manager") or class B manager (the "Class B Manager").

Art. 10. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by these Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Notwithstanding the foregoing paragraphs, for so long as the Company is managed by a Sole Manager, the Sole Manager shall not perform any of the following actions without the prior written consent of the sole shareholder of the Company:

- resolve on his own appointment as manager of any direct subsidiary of the Company; and
- resolve on the appointment or removal of the members of any supervisory board of any direct subsidiary of the Company.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Managers.

However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Managers and as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Managers as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Managers may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

In case, there is only one (1) manager, the resolutions of the Sole Manager will be documented in writing and signed by the Sole Manager.

Art. 13. Resolutions of the Board of Managers. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Managers as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly. However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Managers and as Class B Managers, the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager will be required.

The resolutions adopted by the Sole Manager shall be documented in writing and signed by the Sole Manager.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No member of the Board of Managers commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to these Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Managers, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Managers, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés à responsabilité limitée or (ii) for the public benefit.

Art. 17. Auditors. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Organisation of General Meetings. The Board of Managers or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders).

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to these Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Managers may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 22. Written Resolutions. In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

Art. 23. Sole Shareholder. In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and by these Articles of Association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 24. Quorum and Vote. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 25. Change of Nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 26. Amendments of these Articles of Association. Any amendment of these Articles of Association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Managers shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class C Preference Share shall be entitled to a preferential dividend in an amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of such share if a dividend is paid (the "Profit Entitlement"); and

- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to the Class A Ordinary Shares.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Managers or such other liquidator (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the subscription monies paid on their shares in the Company;

(iii) third, to holders of Class A Ordinary Shares, it being understood however that each Class C Preference Share will upon liquidation be entitled to the subscription monies paid on such Class C Preference Share only in accordance with (ii) above.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Seventh resolution

To the extent necessary, the general meeting decides to confirm the address of the registered office of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue l'assemblée générale extraordinaire de Dematic S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié le 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 juillet 2011, sous le numéro 1608 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.226. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale a été ouverte à 16h30 CET sous la présidence de Madame Katia Gauzès, maître en droit, résidant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Olivier Yau, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée générale a élu comme scrutateur Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg.

L'assemblée générale ayant été ainsi régulièrement constituée, le président déclare et demande au notaire de dire:

I. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Approbation du rapport des administrateurs relatif à la transformation de la Société en société à responsabilité limitée;

2. Conversion de la forme juridique de la Société de société anonyme en une société à responsabilité limitée;

3. Changement du nom de la Société de Dematic S.A. en Dematic S.à r.l.;

4. Conversion des trois cent mille (300.000) actions avec une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, divisé en (i) cent soixante-cinq mille (165.000) actions ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, et (ii) cent trente-cinq mille (135.000) actions préférentielles de catégorie C d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune en trois cent mille (300.000) parts sociales avec une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, divisées en (i) cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, et (ii) cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15-) chacune.

5. Confirmation des mandats des administrateurs de la Société comme gérants de la Société;

6. Refonte totale des statuts de la Société;

7. Confirmation de l'adresse du siège social de la Société;

8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés par procuration, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée générale, restera annexée au présent acte pour être déposées au même moment auprès des autorités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphés ne varietur par les parties qui comparaissent, resteront également annexés au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale et, avec tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils avaient été pleinement informés de l'ordre du jour avant cette réunion, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport qui a été présenté aux administrateurs de la Société concernant la conversion envisagée de la Société en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société de Dematic S.A. en Dematic S.à r.l..

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la conversion des trois cent mille (300.000) actions avec une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, divisé en (i) cent soixante-cinq mille (165.000) actions ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, et (ii) cent trente-cinq mille (135.000) actions préférentielles de catégorie C d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune en trois cent mille (300.000) parts sociales avec une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, divisé en (i) cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15-) chacune, et (ii) cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les mandats des administrateurs suivants de la Société, comme gérants de la Société et de prolonger leur mandat pour une durée illimitée:

- Dr. Cletus von Pichler, né le 16 mai 1943 à Detmold-Lippe, Allemagne, résidant à Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne,

- Monsieur Knut Michelberger, né le 2 février 1948 à Wuppertal, Allemagne, avec adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Glenn Fischer, né le 22 septembre 1950 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'une refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la forme juridique de la société à responsabilité limitée:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée social

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il a été formé par les présentes entre les actuels associés et tous ceux qui pourraient devenir détenteurs de parts sociales dans le futur, une société (la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, ne pouvant jamais dépasser le nombre de (40) associés

La Société adopte la dénomination «Dematic S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. La Société aura son siège social dans la municipalité de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, qui se sont produits ou sont imminents et qui sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des correspondants à l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par un des organes ou une des personnes chargé de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le Capital souscrit est établi à quarante-cinq mille dollars US (USD 45.000,-) divisé en:

- cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»);

- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de préférence de catégorie C d'une valeur nominale de zéro virgule quinze dollars US (USD 0,15) chacune et donnant droit au Droit aux Bénéfices tel que défini à l'article 30 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées. (les «Parts Sociales de Préférence de Catégorie C»),

Les droits et obligations attachées aux parts sociales seront identiques à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les statuts ou dans les Lois.

En plus du capital souscrit, il est possible d'ouvrir un compte destiné à recueillir les primes d'émissions payées en complément de la valeur nominale des parts sociales. Le montant versé sur ce compte peut être utilisé pour financer tout rachat de parts sociales par la société, pour réaliser des distributions au profit du (des) associé(s) (y compris lors de la liquidation de la Société), à condition que ces rachats ou distributions bénéficient uniquement aux parts sociales pour lesquelles une prime d'émission a été versée ou à celles pour lesquelles les dites primes d'émissions ont été allouées. Le montant peut également être destiné à compenser les pertes occasionnées ou être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque action donne droit à une voix.

Les parts sociales seront nominatives. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Inter vivos les parts sociales peuvent uniquement être transférées aux nouveaux associés si un tel transfert a été approuvé par les associés à une majorité des trois quarts du capital.

En cas de décès, les parts sociales du défunt peuvent uniquement être transférées à de nouveaux associés si un tel transfert a été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital.

Cette approbation n'est toutefois pas requise si les actions ont été transférées à des parents, descendants ou à un époux survivant.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires de parts sociales, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des associés pourra être consulté par tout associé, ce registre sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque associé et l'indication du nombre et de la catégorie de ses parts sociales (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces parts sociales ainsi que les cessions des parts sociales avec leur date. Chaque associé notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des parts sociales nominatives résultera des inscriptions dans le registre des associés. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des associés seront délivrés aux associés à leur demande. La Société peut émettre des certificats de parts sociales nominatives multiples.

Toute cession de parts sociales nominatives sera inscrite dans le registre des associés par une déclaration de cession portée au registre des associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Chapitre III. - Conseil de gérance, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants qui ne doivent pas eux-mêmes être associés. Si la Société a plusieurs gérants, ceux-ci forment le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Si la Société est dirigée par un seul gérant, dans la mesure où le terme «Gérant Unique» n'est pas utilisé dans les présents statuts, le mot «Conseil de Gérance» fera référence au «Gérant Unique». Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat.

Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil de Gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés ou au(x) commissaire(s) relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Nonobstant les paragraphes précédents, aussi longtemps que la Société sera gérée par un seul gérant (le «Gérant Unique»), le Gérant Unique ne pourra procéder à aucune des actions suivantes sans le consentement écrit préalable de l'associé unique de la Société:

- décider sa propre nomination en tant que gérant de toute filiale directe de la Société; et
- décider de la nomination ou la révocation des membres de tout conseil de surveillance de toute filiale directe de la Société.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil de Gérance peut déléguer des mandats spéciaux ou pouvoirs ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin - d'être lui-même membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil de Gérance pourra prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil de Gérance en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à cette réunion. Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Gérance pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Dans le cas où il y aurait un seul (1) gérant, les résolutions du Gérant Unique seront consignées par écrit et signées par le Gérant Unique lui-même.

Art. 13. Résolutions du Conseil de Gérance. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Gérants aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des associés, destinés à être produits en justice ou autre, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par le Gérant unique seront consignées par écrit et signées par le Gérant unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des associés, les membres du Conseil de Gérance peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil de Gérance sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et gérants de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus, des suites de leur participation à des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui auraient été intentés à leur encontre en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis d'acte de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil de Gérance, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil de Gérance, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que

cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée ou (ii) l'intérêt public.

Art. 17. Commissaires. Dans le cas où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société doivent être supervisées par un ou plusieurs commissaires internes. L'assemblée générale nomme le(s) commissaire(s) et définit les modalités de cette nomination.

Un commissaire peut être révoqué, sans préavis et avec ou sans raison valable par l'Assemblée Générale.

Si les associés nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé(s), conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. Dans ce cas, le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) ne pourra être déchargé que nonobstant une raison valable

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'associé unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Organisation d'Assemblées Générales. Le Conseil de Gérance ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'associés (en plus de l'assemblée générale annuelle des associés).

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Gérance, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. Les associés se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'associés.

Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même associé. Le Conseil d'Gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un associé aux assemblées générales des associés.

Les associés participant à une assemblée générale des associés par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 22. Résolutions Ecrites. Dans le cas où la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives relevant normalement du pouvoir de l'assemblée générale d'associés peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans ce cas, chaque associé se voit confier le texte de la décision ou résolution à être adoptée et vote à cet égard par écrit.

Art. 23. Associé Unique. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul associé, cet associé se voit conférer les pouvoirs de l'assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiées, et les présents statuts. Dans un tel cas, toute référence faite à l'assemblée générale des associés se réfère à cet associé unique, en fonction du contexte et lorsque c'est applicable, et les pouvoirs de l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 24. Quorum et Votes. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il dispose de parts sociales.

A moins d'une majorité renforcée dont il serait fait mention dans ces statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société sont seulement adoptées si plus de la moitié du capital social vote en faveur de celle-ci.

Art. 25. Nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société à la seule condition d'un consentement unanime.

Art. 26. Révision des Statuts. Toute révision des présents Statuts ne peut être adoptée qu'à: (i) une majorité d'associés (ii) représentants au moins les trois-quarts du capital social.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les membres présents du bureau et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour d'octobre de chaque année et s'achève le dernier jour de septembre de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les associés, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Au moins cinq pourcent (5%) des bénéfices annuels de la Société doivent être affectés à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être requise, dès que et aussi longtemps que le montant de la Réserve Légale atteint dix pourcent (10%) du capital souscrit.

Une fois l'affectation à la Réserve Légale effectuée, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation des bénéfices restants; elle peut les affecter en partie ou en totalité à une autre réserve, les reporter sur l'exercice suivant ou encore les distribuer aux associés, en complément des bénéfices déjà reportés, des réserves distribuables ou des primes d'émission.

Pour chaque distribution de dividendes, le montant distribué doit suivre un ordre de priorité spécifique tel que:

- Chaque Part Sociale de Préférence de Catégorie C donne droit à un dividende préférentiel d'un montant de zéro virgule un pourcent (0,1%) de la valeur nominale d'une telle action à chaque fois qu'une telle distribution de dividende a lieu (le «Droit aux Bénéfices»); et

- Tout montant restant après l'allocation du Droit aux Bénéfices doit être distribué en totalité aux associés détenteurs de Parts sociales Ordinaires de Catégorie A.

Sous respect des conditions fixées par les Lois et dans la mesure de ce qui est permis par les présentes dispositions, le Conseil de Gérance peut verser une avance sur les dividendes au profit des associés. Le Conseil de Gérance fixe le montant et la date d'un tel paiement.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions de quorum et de majorité prévues dans les statuts ou selon les cas, par les Lois, pour les modifications des présents Statuts.

Si la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par le Conseil de Gérance ou par un liquidateur (personne physique ou morale) désigné par l'assemblée générale des associés qui devra également déterminer le cadre de ses pouvoirs et l'étendue de sa rémunération.

Dans le cas d'une liquidation, tous les actifs et le boni de liquidation de la Société seront distribués dans cet ordre de priorité:

(i) premièrement, aux créanciers sociaux (par paiement direct ou par la provision du montant du paiement);

(ii) deuxièmement, aux associés pour le remboursement du prix de souscription de leurs parts sociales dans la société; et

(iii) troisièmement, aux détenteurs de Parts sociales Ordinaires de Catégorie A, sachant cependant que chaque Part Sociale de Préférence de Catégorie C ne donnera droit qu'à son prix de souscription à la liquidation, conformément à ce qui est prévu dans le (ii) ci-dessus.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Septième résolution

Dans la mesure du nécessaire, l'assemblée générale décide de confirmer l'adresse du siège social de la Société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présents, sont estimées à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: K. Gauzès, O. Yau, A. Reibold, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 janvier 2013. REM/2013/125. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023396/720.

(130028448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Jamor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 2, rue de la Foret Verte.

R.C.S. Luxembourg B 175.015.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bruno Miguel JORDAO MENDES, employé privé, né le 19 mai 1981 à Pombal (Portugal), demeurant à L-1338 Luxembourg, 60, Rue du Cimetière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JAMOR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à dans la Commune de Steinsel.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration ainsi que la location et la mise en valeur d'immeubles.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euro) représenté par 100 (cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euro).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois (3) administrateurs au moins, actionnaires ou non, formant ainsi le conseil d'administration.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se réunira en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Bruno Miguel JORDAO MENDES, prénommé, déclare souscrire les 100 (cents) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de 7.750,-EUR (sept mille sept cent cinquante Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros (1.150,-EUR)

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- A été appelé à la fonction d'administrateur-unique:

Monsieur Bruno JORDAO MENDES, employé privé, né le 19 mai 1981 à Pombal (Portugal), demeurant à L-1338 Luxembourg, 60, Rue du Cimetière.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- 2.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société «Tonus & Cunha Associés S.à r.l.» ayant son siège social au 61 route de Longwy L-8080 Bertrange (RCS Luxembourg B 139.158).

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- 3.- Le siège social est fixé à L-7340 Heisdorf, 2, Rue de la Forêt Verte 2.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: B. JORDAO MENDES, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1926. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020644/198.

(130025045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Academos Group GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.155.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the thirty-first day of January

Before Us, Maître Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société anonyme, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Academos Group GP S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations, including but not limited to the management of participations as a general partner in any corporate partnership limited by shares. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.5. The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

I. Definitions

Art. 5. Defined Terms.

- 5.1. "Affiliate" means any direct or indirect subsidiary undertaking or direct or indirect parent undertaking of that person and any subsidiary undertaking of any such parent undertaking, in each case from time to time.
- 5.2. "Articles" has the meaning set forth in Article 1.
- 5.3. "Board" has the meaning set forth in Article 2.1.
- 5.4. "Business Day" means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Grand Duchy of Luxembourg are ordinarily open for business. If any time period for giving notice or taking action hereunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.
- 5.5. "Chairman" has the meaning set forth in Article 8.4(i).
- 5.6. "Company" has the meaning set forth in Article 1.
- 5.7. "Director" means a member of the Board and where the Company has classes of directors, a Class A director and/or a Class B director.
- 5.8. "Directors' Circular Resolutions" has the meaning set forth in Article 8.4(ix).
- 5.9. "First Meeting" has the meaning set forth in Article 8.4(vi).
- 5.10. "First Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 11.2(ii).
- 5.11. "General Meeting" has the meaning set forth in Article 2.1.
- 5.12. "Group" means the Company and its direct and indirect subsidiaries.
- 5.13. "HIG Investor Directors" means up to three Class A Directors who may be appointed at all times by the General Meeting solely from a list of nominees submitted to such General Meeting by the holders of the majority of (i) the Class A shares in Academos Group S.C.A. and (ii) the shares in the Company, in each case as originally issued to H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. or an Affiliate thereof, as applicable.
- 5.14. "Law" has the meaning set forth in Article 1.
- 5.15. "Second Meeting" has the meaning set forth in Article 8.4(vi).
- 5.16. "Second Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 11.2(ii).
- 5.17. "Securityholders Agreement" has the meaning set forth in Article 7.1.
- 5.18. "Serda Director" means one Class A Director who may be appointed at all times by the General Meeting solely from a list of nominees submitted to such General Meeting by Dipl. Ing. Alexander Serda,
- 5.19. "Third Meeting" has the meaning set forth in Article 8.4(vi).
- 5.20. "Third Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 11.2(ii).

II. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

- 6.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by fully paid-up shares consisting of thirty-one thousand (31,000) Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.
- 6.2. In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of one billion Euro (EUR 1,000,000,000) which will consist in a maximum of one billion (1,000,000,000) Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.
- 6.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed, to:
 - (i) increase the current share capital once or more within the limits of the authorised capital by the issue of new Shares (including but not limited to an issue of shares to fulfil the obligations under any Warrants issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;
 - (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and
 - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.
- 6.4. The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. Except as may be required by the Law or set forth in the Articles or any provisions set out in any securityholders agreement that may be entered into from time to time, between among others, the Company and its shareholders (a Securityholders Agreement), all shares vote together and each holder of shares may cast its votes in any manner it chooses.

7.2. All Shares shall be identical in all respects. Subject to Articles 15.4 and 15.5, all Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Shares. Each Share will entitle the holder thereof to one vote at a General Meeting.

7.3. The Company may have one or several shareholders.

7.4. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.5. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

7.6. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer. The Company may sign a declaration of transfer or other document recording the agreement between the transferor and transferee on behalf of either the transferor or the transferee if given authority to do so under any power of attorney granted in any Securityholders Agreement or otherwise.

7.7. Shares may be issued in denominations of less than one share. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares.

7.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7.9. Any transfer of shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of directors.

8.1. Composition

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of a minimum of three (3) Directors (unless applicable law provides that the Board may be composed of a lesser number of Directors), each of whom shall be appointed from time to time by the general meeting in accordance with the law and nominated for appointment in accordance with the terms of any Securityholders Agreement (if any). Directors do not need to be holders of Shares.

(ii) The General Meeting may decide to appoint one or several Class A directors and one or several Class B directors in proportions determined by the General Meeting.

(iii) If a legal entity is elected Director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director and may not be a Director at the same time.

(iv) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(v) Any Director may be removed at any time, without notice and without cause by a General Meeting.

8.2. Term

Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. If any Director ceases to serve on the Board for any reason, the Board shall, as promptly as practicable, convene a meeting to fill such vacancy on a provisional basis until the new Director is appointed by the next General Meeting.

8.3. Powers of the board of directors

(i) The Board has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more Directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those Director(s) during the relevant financial year.

8.4. Procedure

(i) The chairperson of the Board (the Chairman) shall be selected by a majority vote of the Board from its members and where classes of directors have been appointed, the Chairperson shall be appointed from the existing Class A directors by a majority vote of the Board where a majority of Class A directors are present or represented. The Chairman

of the Board shall not have a casting vote. The Chairman may choose a secretary who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings. Notwithstanding the foregoing, with respect to any meeting of the Board that is not attended by the Chairman of the Board, the Board may appoint another Director to serve as 'chairman pro tempore' of such meeting of the Board.

(ii) The Board meets at the request of the Chairman or any one of the Directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg subject to the provisions of Article 8.4(x).

(iii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to Directors at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for such meeting; provided that if in the opinion of the Chairman the interests of the Group would be reasonably likely to be adversely affected if the business to be transacted at such meeting were not dealt with as a matter of urgency, advance notice of twenty-four (24) hours may be given; provided further that such notice period may be further limited with the unanimous consent of the Directors. Notice shall be made by mail, fax or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof), to the extent then available.

(iv) Notice may be waived by any Director (with respect to himself) by consent in writing or by such Director's attendance at such meeting.

(v) Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

(vi) All resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting (the First Meeting) where a majority of the votes of the Board are present and represented; provided that a HIG Investor Director who is a Class A Director and the Serda Director are present. If within 30 minutes following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to the same day in the next week (or if that is not a Business Day to the next Business Day) at the same time and place (the Second Meeting), and written notice of the same shall be circulated by the Chairman of the Board to the other Directors by email or fax within 24 hours of the adjournment. The quorum at such Second Meeting shall be a majority of the Board; provided that at least two (2) HIG Investor Directors who are Class A Directors are present. Such Second Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors. If, at the Second Meeting, the required quorum is not present within 30 minutes following the time appointed for the Second Meeting, or if during the Second Meeting a quorum ceases to be present, the Second Meeting shall be adjourned again to the date which is two (2) Business Days thereafter at the same time and place (the Third Meeting), and notice of the same shall be circulated by the Chairman to the other Directors by email or fax promptly following such adjournment. The quorum at such Third Meeting shall be a majority of the Board, provided that at least two (2) HIG Investor Directors who are Class A Directors are present. Such Third Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors.

(vii) The Board shall take any decision at a meeting by the affirmative vote of (A) a majority of the votes cast by those Directors present or represented and voting and (B) where classes of directors have been appointed, in addition to a majority of the votes cast by those Directors present or represented and voting, by a majority of the Class A directors present or represented and voting; subject always to the terms of any Securityholders Agreement. A Director who is present at a meeting of the Board at which action on any matter is taken shall be presumed to have assented to the action unless his or her dissent is entered in the minutes of the meeting or unless he or she files his or her written dissent to such action with the person acting as secretary of the meeting before the adjournment thereof or delivers such dissent to the Board immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a Director who voted in favour of such action.

(viii) Any Director shall be entitled to appoint another Director as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the Board) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do. A Director who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote and (2) to be counted as part of the quorum of the Board on his own account and in respect of the Director for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law or the Articles, any Director may represent one or more Director as their proxy.

(ix) Circular resolutions signed by all the Directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(x) Directors of the Board may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all Persons participating in the meeting can hear each other; provided that at least one half of all participating Directors either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(xi) The Board may, at its discretion, appoint one or more observers who may attend and speak, but not vote, at all meetings of the Board and are entitled to receive all information provided to the Directors subject to the same confidentiality obligations applicable to the Directors.

(xii) A Director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

8.5. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two Directors, provided that at least one such Director is a resident of Luxembourg, or where classes of Directors have been appointed, the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, in each case provided that at least one such Director has been appointed to the Board following a nomination by the majority of the holders of the Shares or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board.

(ii) Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two agents to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

Art. 9. Compensation of the Directors.

9.1. The Directors shall be entitled to such compensation as determined by resolution of the General Meeting which resolution must have at least the positive vote of the holders of a majority of the Shares. The Company shall reimburse each Director for any reasonable, documented costs and out of pocket expenses incurred by such Director in carrying out his duties as a Director.

Art. 10. Liability of the Directors.

10.1. The Directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

(i) A General Meeting may be convened by the Board, the statutory auditor(s) or upon proposal or request of one or more shareholders who or which together hold ten percent (10%) or more of Shares then outstanding, and who or which have requested so to the Board or the statutory auditor(s) in writing with an indication of the agenda. The convening notice for any meeting of the shareholders shall be sent by registered mail to each shareholder at least eight (8) days prior to the date scheduled for such Meeting and shall specify the agenda, location, date and time of the Meeting; provided that if the holders of all Shares are present or represented at a General Meeting and acknowledge that they and the holders of the Warrants have been informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(ii) To the extent that the Law does not require a different or higher quorum, or to the extent that any Securityholders Agreement does not require a higher quorum, all resolutions of the shareholders shall be adopted in a General Meeting (the First Shareholder Meeting) where at least fifty percent (50%) or more of the Shares then outstanding are present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Shareholder Meeting a quorum is not present, or if during the First Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the First Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs eight (8) days following the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Second Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by the Chairman to the shareholders within twenty-four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Shareholder Meeting shall exist where at least twenty-five (25%) or more of the Shares then outstanding are present or represented and such Second Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant Shareholders. If, within thirty (30) minutes following the time appointed for the Second Shareholder Meeting, a quorum is not present, or if during the Second Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the Second Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs ten (10) Business Days following the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Third Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by the Chairman to the shareholders within 24 hours of the adjournment. At the Third Shareholder Meeting, the holders of the Shares present or represented at any given time during such Meeting shall form a quorum and such Third Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant shareholders.

(iii) Except as required by Law or any provisions of a Securityholders Agreement, resolutions at a validly convened General Meeting shall be adopted by a simple majority of the votes cast. For any matter to be voted on by the holders of Shares, each such holder may cast one vote for each Share held thereby with respect to such matter.

(iv) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(v) All General Meetings shall be held at the registered office or at such other place within Luxembourg as shall be specified or fixed in the notices or waivers of notice thereof; subject to Article 11.2 (vi) below.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting provided that shareholders holding at least one half of all votes represented at such General Meeting either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(vii) All General Meetings shall be presided over by the chairman of the meeting, who shall be the Chairman (or a representative thereof). The chairman of any General Meeting shall determine the order of business and the procedure at the General Meeting, including such regulation of the manner of voting and the conduct of discussion as seem to him or her to be in order.

(viii) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of holders of Shares is reduced to one (1), such sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, Directors and supervisory auditors to the Company.

13.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the supervisory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The supervisory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

13.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Monday of May each year at 1.00 p.m. If that day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day.

13.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

13.6.

Art. 14. Auditors.

14.1. The Company's operations are supervised by one or more supervisory auditors (commissaires).

14.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises).

14.3. The General Meeting appoints the supervisory auditors (commissaires) / approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, the supervisory auditors (commissaires) or the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

15.4. Where the Company distributes securities to shareholders, the Board may require as a condition of distribution of securities that the Shareholders execute and deliver such documents as the Board may deem necessary or appropriate to ensure compliance with the securities laws of any jurisdiction which apply to such distribution and any further transfer of the distributed securities, and may appropriately legend the certificates which represent such securities to reflect any restriction on transfer with respect to such laws.

15.5. Notwithstanding anything to the contrary herein, the distribution of interim dividends shall be carried out in accordance with the distribution provisions of any Securityholders Agreement (if any).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with Articles 15.4 and 15.5.

VII. General provision

17.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Subject to the terms herein, powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any Securityholders Agreement.

17.5 The English version of these Articles shall be binding.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) Shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A directors of the Company for a period of six (6) years:

- Brendan Dolan, born on 3 April 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London W1S 1FS, United Kingdom, and

- Ricardo Gomez, born on le 13 February 1984 in Barinas, with professional address at 25, St George Street, London W1S 1FS, United Kingdom,

2. The following are appointed as B directors of the Company for a period of six (6) years:

- Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Laurence Goblet, born on 27 February 1981 in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. FPS Audit S.à r.l. with registered address at 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of three (3) years.

4. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party/ies, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un janvier,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence a Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., une société régie par les lois des Iles Cayman, avec siège social à P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle a Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Academos Group GP S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil) Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3 1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, en ce compris mais sans y être limité la

gestion de participations en tant qu'actionnaire commandité de toute société en commandite par actions. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 Etant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui l'engagerait dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulée du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument permettant à son détenteur de souscrire à des actions de la Société.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'actionnaire ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité (s).

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Définitions

Art. 5. Termes Définis.

5.1 «Affilié» signifie toute filiale directement ou indirectement détenue par une telle personne, ou toute société mère directe ou indirecte d'une telle personne ainsi que toute filiale d'une telle société mère de temps à un autre.

5.2 «Statuts» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.3 «Conseil» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.

5.4 «Jour Ouvrable» signifie un jour, autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les institutions bancaires du Grand-Duché de Luxembourg sont ouvertes pour affaires. Si tout délai donné pour l'envoi d'un avis ou pour l'exécution d'une tâche expire un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, le délai sera automatiquement étendu au premier Jour Ouvrable suivant.

5.5 «Président» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (i).

5.6 «Société» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.7 «Administrateur» signifie un membre du Conseil et, si la Société a plusieurs catégories d'administrateurs, un administrateur de Classe A et/ou un administrateur de Classe B.

5.8 «Résolutions Circulaires des Administrateurs» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (ix).

5.9 «Première Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (vi).

5.10 «Première Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2 (ii).

5.11 «Assemblée Générale» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.

5.12 «Groupe» signifie la Société et ses filiales directes et indirectes.

5.13 «Loi» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.14 «Administrateurs HIG» signifie un nombre maximum de trois (3) administrateurs de Classe A nommé de temps à autre par l'assemblée générale sur proposition des détenteurs de la majorité (i) des actions de Classe A d'Academos Group S.C.A. et (ii) des actions de la société, souscrites initialement par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. ou un affilié.

5.15 «Deuxième Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (vi).

5.16 «Deuxième Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2 (ii).

5.17 «Convention de Porteurs de Titres» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.1

5.18 «Administrateur Serda» signifie un administrateur de Classe A nommé de temps à autre par l'assemblée générale sur proposition de Dipl. Ing. Alexander Serda.

5.19 «Troisième Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (vi).

5.20 «Troisième Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2 (ii).

III. Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) Actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

6.2 En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) qui sera composé au maximum d'un milliard (1.000.000.000) d'Actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.3 Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte, à

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, dans les limites du capital autorisé par l'émission de nouvelles Actions (y compris mais sans y être limité, l'émission d'actions afin de remplir les obligations découlant de warrants émis par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(ii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

6.4 Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Sauf disposition contraire dans la Loi ou les présents Statuts ou toute disposition prévue dans un pacte d'actionnaire conclu dans le temps entre autre, entre la Société et ses Actionnaires (une Convention de Porteurs de Titres), toutes les actions votent ensemble et chaque détenteur d'actions peut exprimer son vote comme il l'entend.

7.2 Toutes les Actions sont identiques sous tous rapports. Sous réserve des Articles 15.4 et 15.5, toutes les Actions participeront de manière proportionnelle au paiement des dividendes et à toute distribution d'actifs effectuée autrement que par dividendes, qui sont affectés totalement auxdites Actions. Chaque Action confère à son détenteur une voix lors d'une Assemblée Générale.

7.3 La Société aura un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Les actions sont et resteront sous forme nominative.

7.5 Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

7.6 Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, à la suite d'une notification à, ou de l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire comme preuve du transfert d'actions. La Société peut exécuter une déclaration de transfert ainsi que tout autre document constatant l'accord entre le cédant et le cessionnaire ou, en cas de délégation d'autorité par l'un d'eux en vertu d'une procuration accordée dans toute Convention de Porteurs de Titres ou autre, par la personne ayant reçu cette délégation de pouvoir soit pour le compte du cédant soit pour celui du cessionnaire.

7.7 Les Actions peuvent être émises dans des coupures inférieures à une action. Les fractions d'actions auront les mêmes droits proportionnels que les actions entières, dans la mesure où ces actions n'auront de droit de vote que si les fractions d'actions réunies constituent une ou plusieurs actions entières.

7.8 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

7.9 Toute cession d'actions sera soumise (i) aux restrictions de cession contenues dans toute Convention de Porteurs de Titres ou dans tout autre contrat conclu dans le temps entre les actionnaires et la Société et (ii) à la notification de ces restrictions par le Cédant et Cessionnaire et à la Société.

IV. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1 Composition

(i) La Société est gérée par le Conseil, composé d'au moins trois (3) Administrateurs (sauf si les lois applicables permettent que le Conseil soit composé d'un nombre inférieur d'Administrateurs), et de dix (10) Administrateurs maximum, et chacun d'eux sera nommé de temps à autre par l'assemblée générale conformément à la loi et désignés pour nomination conformément aux dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres (le cas échéant). Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être détenteurs d'Actions.

(ii) L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B dans les proportions déterminées par l'Assemblée Générale.

(iii) Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent qui remplira les fonctions au nom et pour le compte de la personne morale.

Ladite personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si elle nomme son remplaçant au même moment. Une personne physique ne pourra représenter qu'un (1) seul Administrateur et ne pourra pas être lui-même Administrateur au même moment.

(iv) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, ladite personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(v) Un Administrateur pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, sans préavis et sans raison.

8.2 Durée du Mandat

Le mandat des Administrateurs ne peut dépasser six (6) ans et ils sont rééligibles. Si, pour n'importe quelle raison, le mandat d'un Administrateur au Conseil prend fin, le Conseil devra convoquer une assemblée aussi rapidement que possible, pour remplacer cet Administrateur de manière provisoire jusqu'à ce qu'un nouvel Administrateur soit nommé par l'Assemblée Générale suivante.

8.3 Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Le Conseil a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) Administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

8.4 Procédure

(i) Le président du Conseil (le Président) sera choisi à la majorité des votes du Conseil parmi ses membres et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, le Président sera choisi parmi les administrateurs de Classe A en place, à la majorité des votes du Conseil à condition qu'une majorité d'administrateur de Classe A soit présente ou représentée, toujours sous réserve de toutes dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres. Le Président peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. Nonobstant les dispositions précédentes, lorsque le Président du Conseil n'assiste pas à une réunion du Conseil, le Conseil pourra choisir un autre Administrateur qui exercera les fonctions de «président pro tempore» de ladite réunion.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg sous réserve des dispositions de l'Article 8 4(x).

(iii) Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date prévue pour ladite réunion, si le Président pense que les intérêts du Groupe pourraient être affectés de manière défavorable si la question à traiter ne l'est pas de manière urgente, un délai de vingt-quatre (24) heures pourra être suffisant, ce délai pourra être encore être réduit avec l'accord unanime des Administrateurs. Les convocations seront envoyées par courrier, fax ou courrier électronique et contiendront entre autre le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi qu'un ordre du jour détaillant de manière raisonnable les points à débattre à la réunion ainsi que tous les contrats à approuver (ou un résumé des points importants desdits contrats), dans la mesure de ce qui est disponible.

(iv) Un Administrateur pourra renoncer à sa convocation (pour ce qui le concerne) par consentement écrit ou si ledit Administrateur participe à ladite réunion.

(v) Aucune convocation n'est requise pour les réunions se tenant à des heures et dans des lieux déterminés au préalable dans une résolution adoptée par le Conseil.

(vi) Toutes les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil seront adoptées lors d'une réunion (la Première Réunion) à laquelle est présente et représentée une majorité des votes du Conseil et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, sous la condition qu'une majorité des administrateurs de Classe A soit présente ou représentée. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Première Réunion, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Réunion, le quorum n'est plus réuni, la réunion sera ajournée au même jour la semaine suivante (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Deuxième Réunion) et la convocation de cette Deuxième Réunion sera envoyée par le Président du Conseil aux autres Administrateurs par email ou fax dans les vingt-quatre heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Réunion sera une majorité d'administrateurs et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, le quorum sera uniquement une majorité d'administrateur de Classe A. Cette Deuxième Réunion ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Réunion identifiés sur la première convocation envoyé à l'époque aux Administrateurs. Si, lors de la Deuxième Réunion, le quorum requis n'est pas atteint dans les 30 minutes suivants l'heure prévue pour la Deuxième Réunion, ou si lors de la Deuxième Réunion, le quorum n'est plus réuni, la Deuxième Réunion sera de nouveau ajournée à deux (2) Jours Ouvrables après ladite Deuxième Réunion au même endroit et à la même heure (la Troisième Réunion) et la convocation de cette Troisième Réunion sera envoyée par le Président du Conseil aux autres Administrateurs par email ou fax rapidement après l'ajournement. Le quorum pour cette Troisième Réunion sera deux

administrateurs et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, le quorum sera de deux administrateurs de Classe A. Cette Troisième Réunion ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Réunion identifiés sur la première convocation envoyé à l'époque aux Administrateurs.

(vii) Le Conseil pourra prendre toute décision lors d'une réunion par votes en faveur (A) d'une majorité des votes exprimés par les Administrateurs présents ou représentés et votant et (B) si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, en plus d'une majorité des votes exprimés par ces Administrateurs présents ou représentés et votant, par une majorité des administrateurs de Classe A présents ou représentés et votant, toujours sous réserve des dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres. Un Administrateur présent lors d'une réunion du Conseil à laquelle une action concernant un point est décidée est présumé avoir consenti à ladite action sauf si son désaccord est notifié dans le procès-verbal de la réunion ou s'il/elle enregistre son désaccord auprès de la personne agissant comme secrétaire de la réunion avant la suspension de la réunion. Ce droit de désaccord ne s'applique pas aux Administrateurs ayant voté en faveur de ladite action.

(viii) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur pour qu'il agisse comme son mandataire (par un avis écrit envoyé au Conseil avant ladite réunion du Conseil) qui, en l'absence de son mandat, pourra effectuer toutes les actions que le mandant est autorisé ou habilité à effectuer. Un Administrateur qui est également mandataire, aura droit, en l'absence de son mandat, (1) à un vote séparé pour le compte de son mandant en plus de son propre vote et (2) à être comptabilisé pour le quorum du Conseil en son nom propre et au nom de l'Administrateur qu'il représente. Dans les limites prévues par le droit applicable et les présents Statuts, un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs autres Administrateurs en tant que mandataire.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature

(x) Les Administrateurs du Conseil peuvent participer et tenir une réunion par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre à condition qu'au moins la moitié des Administrateurs participants soit présent en personne à Luxembourg ou participe en utilisant des équipements de communication basés à Luxembourg. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une présence et une participation en personne à ladite réunion.

(xi) Le Conseil peut nommer comme il l'entend un ou plusieurs observateurs qui peuvent assister et prendre la parole mais pas voter, lors de toutes les réunions du Conseil et peuvent recevoir toute l'information fournie aux Administrateurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les Administrateurs.

(xii) Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote sur la question, lors de la prochaine Assemblée Générale.

8.5 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, (i) par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou, lorsque des classes d'Administrateurs ont été nommées, par les signatures conjointes d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, à condition qu'au moins un de ces Administrateurs ait été nommé au Conseil suivant une nomination de la majorité des détenteurs des Actions, ou (ii) par les signatures conjointes ou par la signature unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil.

(ii) Dans le cadre de la gestion quotidienne, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux agents à qui les pouvoirs de signature concernant la gestion journalière de la Société ont été délégués conformément aux règles de ladite délégation.

Art. 9. Rémunération des Administrateurs.

9.1 Les Administrateurs recevront la rémunération décidée par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée avec, au moins, les votes favorables des détenteurs d'une majorité des Actions. La Société remboursera les Administrateurs pour toute dépense et frais raisonnables et justifiés encourus par les Administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 10. Responsabilité des Administrateurs.

10.1 Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil, le/les commissaires ou si les actionnaires détenant ensemble dix pour cent (10%) des Actions alors en circulation, remettent une demande écrite, contenant l'ordre du jour, au Conseil ou au Commissaire. Une convocation à une assemblée des actionnaires sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue pour ladite Assemblée et précisera l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée Générale, à condition que si les détenteurs de toutes les Actions sont présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale et qu'ils reconnaissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tout comme les détenteurs des warrants, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(ii) Dans la mesure où ni la Loi ni aucune Convention de Porteurs de Titres ne requièrent un quorum différent ou plus élevé, toutes les résolutions des actionnaires seront adoptées lors d'une Assemblée Générale (la Première Assemblée des Actionnaires) à laquelle cinquante pour cent (50%) ou plus des Actions alors en circulation sont présents ou représentés. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Première Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Assemblée des Actionnaires, le quorum n'est plus réuni, la Première Assemblée des Actionnaires sera ajournée au cinquième (5) Jour Ouvrable suivant la Première Assemblée des Actionnaires (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Deuxième Assemblée des Actionnaires) et la convocation de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera envoyée par le Président aux actionnaires dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera atteint lorsque vingt-cinq pour cent (25%) au plus des Actions alors en circulation sont présents ou représentés et ladite Deuxième Assemblée des Actionnaires ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires identifiés sur la première convocation envoyée à l'époque aux Actionnaires. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Deuxième Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Deuxième Assemblée des Actionnaires, le quorum n'est plus réuni, la Deuxième Assemblée des Actionnaires sera ajournée au dixième (10) Jour Ouvrable suivant la Première Assemblée des Actionnaires (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Troisième Assemblée des Actionnaires) et la convocation écrite à ladite Troisième Assemblée des Actionnaires sera envoyée par le Président aux actionnaires dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Lors de cette Troisième Assemblée des Actionnaires, les détenteurs d'Actions présents ou représentés à n'importe quel moment lors de ladite Assemblée formeront le quorum et ladite Troisième Assemblée des Actionnaires ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires identifiés sur la première convocation envoyée à l'époque aux Actionnaires.

(iii) Sauf dans les cas prévus par la Loi ou sous réserve de toutes dispositions d'une Convention de Porteurs de Titres, les résolutions prises lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés. Chaque détenteur d'Actions pourra exprimer une voix pour chaque Action qu'il détient concernant chaque sujet à débattre par les détenteurs d'Actions.

(iv) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(v) Toutes les Assemblées Générales se tiendront au siège social ou en tout autre endroit du Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation ou de renonciation à celle-ci, sous réserve de l'Article 11.2 (vi) ci-dessous.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion dans la mesure où les actionnaires détenant au moins la moitié des voix représentées lors de l'Assemblée Générale soit sont présents en personne à Luxembourg soit participent en utilisant des équipements de communications basés à Luxembourg. Une telle participation à une assemblée constitue une présence et une participation en personne à ladite assemblée.

(vii) Toutes les Assemblées Générales seront présidées par le président de l'assemblée, qui sera le Président (ou son mandataire). Le président de toute Assemblée Générale déterminera l'ordre des affaires et la procédure de l'Assemblée Générale, y compris la façon de voter et la conduite des débats, de la manière qu'il l'entend.

(viii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote ni une abstention, sont nuls.

Art. 12. Actionnaire unique.

12.1 Lorsque le nombre de détenteur d'Actions est réduit à un (1), ledit actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence à l'Assemblée Générale dans les Statuts doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

12.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Surveillance

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des Administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

13.3 Un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs recherches et propositions.

13.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi de mai de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le Jour Ouvrable suivant.

13.5 L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Cette décision est laissée à l'appréciation du Conseil.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

14.2 Les opérations de la Société sont contrôlées, en place et lieu du ou des commissaires, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

14.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil,

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire,

(iv) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, et

(v) dans leur rapport au Conseil, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

15.4 Lorsque la Société distribue des titres à ses actionnaires, le Conseil peut demander comme prérequis à la distribution, que les Actionnaires exécutent et fournissent tous les documents que le Conseil jugera nécessaires ou opportuns afin de s'assurer de la conformité avec les lois applicables de toutes les juridictions concernées dans cette distribution et dans toute cession des titres distribués, et peut de la même manière annoter les certificats représentatifs de ces titres afin d'y faire figurer toute restriction de cession prévues par lesdites lois.

15.5 Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, toute distribution de dividendes intérimaires sera effectuée conformément aux dispositions de distribution contenues dans toute Convention de Porteurs de Titres (le cas échéant).

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires conformément aux Articles 15.4 et 15.5.

VIII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Sous réserve des provisions des présentes, les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à toute Convention de Porteurs de Titres.

17.5 La version anglaise des présents Statuts prévaut sur sa traduction française.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux trente et un mille (31.000) Actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31,000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31,000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Constataion

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1 Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A de la Société pour une durée de six (6) ans
- Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, dont l'adresse professionnelle est située au 25, St George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni, et

- Ricardo Gomez, né le 13 février 1984 à Barinas, dont l'adresse professionnelle est située au 25, St George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni

2 Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs B de la Société pour une durée de six (6) ans
- Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, dont l'adresse professionnelle est située au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy, dont l'adresse professionnelle est située au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

3 FPS Audit S.à r.l., dont le siège social est situé au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, est nommé en qualité de commissaire pour une durée de trois (3) ans.

4 Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date d'en-tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5903. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022684/842.

(130028056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Valore Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.936.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Värde Credit Partners Master, L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 87 Mary Street, Georgetwon, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered under number 69323 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Valore Credit S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders, in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

- (a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gérants) at 1 (one) manager;
- (b) the Sole Shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-unième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Värde Credit Partners Master L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, Georgetwon, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, et immatriculée sous le numéro 69323 (l'Associé Unique), ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Valore Credit S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts escudos émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;
- (b) L'Associé Unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg; et
- (c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013019613/405.

(130023372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Hebo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange en date du 14 février 2013.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal WAGNER pour une durée de 6 ans jusqu'au 14 février 2019, de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Renée WAGNER KLEIN pour une durée de 6 ans jusqu'au 14 février 2019, de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Myriam MATHIEU pour une durée de 6 ans jusqu'au 14 février 2019.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pascal WAGNER pour une durée de 6 ans jusqu'au 14 février 2019.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Administrateurs:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable
L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg
Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée
L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg
Madame Myriam MATHIEU, employée privée
L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à R.L.
L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Pétange, le 14 février 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013024068/30.

(130028820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.133.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 janvier 2013, Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A. arrivant à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans.

Il s'achèvera avec le mandat des Administrateurs nouvellement nommés, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Luxembourg, le 07.02.2013.

Pour: ROBOR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2013024245/26.

(130029396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Société Immobilière de Clervaux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9737 Clervaux, 1, place de l'Abbaye.

R.C.S. Luxembourg B 91.531.

En date du 15 février 2013, l'adresse postale du siège social a été modifiée. Au lieu de «Abbaye Saint-Maurice, L-9737 Clervaux», l'adresse postale du siège social est désormais la suivante: «1, Place de l'Abbaye, L-9737 Clervaux».

Frère Michael Jensen

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013024260/11.

(130028839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.
